

Mobilisation !

L'administration vient de faire parvenir aux organisations syndicales la répartition des moyens d'assistance éducative en collège et lycée. Ce sont en tout **31 collèges** et **9 lycées** généraux, techniques et professionnels du département qui sont touchés par ces suppressions de postes ou ces diminutions d'attributions d'assistance d'éducation.

Dans les collèges la situation est particulièrement critique avec la disparition d' environ huit équivalents temps plein. Cette diminution de moyen se fait , plus généralement, avec une variation, ou plutôt une suppression d'une quotité de 0,25 poste par établissement selon un calcul très particulier : un cpe + un adjoint sur le même établissement = $\frac{1}{4}$ d'AED en moins !

L'administration va-t-elle obliger dans les établissements où l'ensemble des AED sont embauchés à mi-temps qu'un ou une collègue soit employé-e à **quart temps** et qu'il ou elle perde **ainsi la moitié de son salaire** ? L'administration va-t-elle obliger des AED travaillant à mi-temps, temps de travail permettant de poursuivre tant que bien que mal leurs cursus universitaires, à **travailler à trois-quarts-temps**, ce qui mettrait en péril leur réussite universitaire ?

Dans un courrier de Mme la directrice d'académie il est par ailleurs stipulé que : "**Tout assistant d'éducation absent le jour de la rentrée pour maladie ou congé de maternité ne peut donc se voir proposer un renouvellement de contrat.**" Nous considérons cette mesure comme particulièrement discriminatoire et s'attaquant une nouvelle fois aux droits les plus élémentaires des salarié-e-s.

Avec des **économies de bout de chandelles** l'administration met une nouvelle fois en difficulté le fonctionnement de nos établissements scolaires et s'attaque une fois de plus aux personnels parmi les plus précaires de l'Éducation Nationale.

L'encadrement des élèves en vie scolaire va donc diminuer, alors même que, dans la quasi-totalité des collèges concernés, le nombre d'élèves est identique voire en augmentation significative.

Les conditions de travail des personnels de vie scolaire, AED et CPE compris, vont donc encore se dégrader après les suppressions de postes subies depuis deux années : la charge de travail à accomplir sera toujours aussi conséquente et nous assisterons, pourtant, à une baisse incompréhensible de moyens d'encadrement éducatif. La solution sera sans doute de sacrifier certaines tâches dévolues aux AED : ATP, école ouverte, accompagnement éducatif, inscriptions des élèves, contact avec les familles, surveillance de certains lieux de vie, animation de la pause méridienne...Après la surcharge des effectifs en classe, dépouillons de nouveau les vies scolaires , les élèves apprendront et se surveilleront bien tout seuls !

D'ores et déjà, **des équipes de vie scolaire** soutenues par SUD Éducation se sont prononcées pour **mener un mouvement de protestations sous différentes formes : grèves, conférence de presse, mobilisation du corps enseignant et des parents d'élèves, etc...** afin de conserver leur dotation actuelle et de permettre le renouvellement des contrats de toutes celles et tous ceux qui le souhaitent sans discrimination.

SUD Éducation 49 appelle toutes les équipes de vie scolaires à se mobiliser pour exiger le maintien de la dotation horaire d'assistance d'éducation et la création de nouveau poste permettant une amélioration des conditions de travail et d'encadrement des élèves.

Contact : SUD Éducation 49, 14 place Imbach aed@sudeducation49.org

**LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION
NE SONT PAS DES ESCLAVES !**



RESISTANCE !

éducation
SUD
Solidaires Unitaires Démocratiques
49